



EXHORTATION AUX PASTEURS ET AUX FIDÈLES. — *a)* De ce prenant occasion, " Léon XIII exhortait les Evêques à préférer entre les œuvres de piété, celles dont, d'ordinaire, s'occupent ceux qui font profession du Tiers-Ordre de Saint François, au nombre desquels ils s'efforcèrent

d'enrôler le plus de fidèles possible, afin que les travaux admirables réalisés par les tertiaires, à la grande satisfaction du monde catholique et avec tant de fruits pour les âmes, s'étendent davantage tous les jours. (1)

*b)* Et Nous, à notre tour, employant les paroles du même Pontife, nous disons aux pasteurs des âmes : " Appliquez-vous à faire connaître aux fidèles et à leur faire estimer à sa valeur le Tiers-Ordre ; enseignez-leur soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels grands privilèges il jouit pour le salut des âmes et quelle utilité particulière et publique il promet. " (2)

*c)* Quant aux fidèles, nous les prions de ne refuser point de s'inscrire dans cette milice sainte ; car, dit S. S. Pie X : " Quoi de plus souhaitable, à l'époque où nous vivons, alors que dans la société domestique, et dans les relations mutuelles des citoyens, et dans le gouvernement de la chose publique, il s'est glissé une si grande négligence et un si grand mépris des principes chrétiens, quoi de plus souhaitable, disons-nous, que de voir se développer toujours davantage, une telle association, capable de faire circuler dans toutes les couches de la société l'esprit de la sagesse et de la morale chrétienne. " (3)

*d)* Nombreux déjà sont dans nos paroisses, les fidèles

(1) Inst. de sect. masson, 10 Mai 1884 n. 9.

(2) Cf. Encycl. Auspicato, 17 sept. 1882.

(3) Litt. Pii X, 25 Aprilis 1909.